

PAR COURRIEL

Montréal, le 1<sup>er</sup> avril 2026

[REDACTED]

**Objet : Réponse - Demande d'accès à l'information**

Maître,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 4 mars 2026 et reçue à nos bureaux le même jour, libellée comme suit :

*La présente demande d'accès à l'information fait suite à la réponse reçue relativement à la demande d'accès à l'information du 18 mai dernier concernant les contrats conclus entre le CHU Sainte-Justine et le fournisseur Linkwave Wireless Solutions Inc.*

- 1. Les factures émises par le fournisseur Linkwave Wireless Solutions Inc. depuis le 16 juin 2025. À défaut de pouvoir les transmettre, les montants et les dates de facturation;*
- 2. Les preuves de paiements du CHUSJ au fournisseur Linkwave Wireless Solutions Inc. depuis le 15 août 2025;*
- 3. Tout autre bon de commande ou contrat(s) conclu avec le fournisseur Linkwave Wireless Solutions Inc. depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026, le cas échéant.*

En réponse au point 1 de votre demande, vous trouverez ci-joint la facture 3303 datée du 16 juin 2025.


Concernant le point 2 de votre demande, vous trouverez ci-joint l'avis de paiement de la facture 3303.

En ce qui a trait au point 3 de votre demande, le CHU Sainte-Justine n'a pas conclu de bon de commande ou de contrat avec le fournisseur Linkwave Wireless Solutions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans l'éventualité où vous seriez insatisfaite de la présente réponse, vous pouvez vous adresser à la Commission d'accès à l'information. À cet effet, veuillez trouver ci-joint un avis de recours devant cette commission.

Nous demeurons disponibles pour tout renseignement additionnel.

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



---

Fedor Jila  
*Responsable de l'accès à l'information*  
Bureau de la direction générale  
Santé Québec - CHU Sainte-Justine  
[acces.information.hsj@ssss.gouv.qc.ca](mailto:acces.information.hsj@ssss.gouv.qc.ca)

p. j.    Avis de recours  
          Facture 3303  
          Avis de paiement

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Commission d'accès à l'information  
525, boulevard René-Lévesque Est  
Bureau 2.36  
Québec (Québec) G1R 5S9  
Tél. : (418) 528-7741  
Téléc. : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information  
2045, rue Stanley  
Bureau 900  
Montréal (Québec) H3A 2V4  
Tél. : (514) 873-4196  
Téléc. : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

## **APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC**

### **a) Pouvoir**

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

### **b) Délais**

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

### **c) Procédure**

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

14 juin 2006  
Mise à jour le 7 novembre 2020



# INVOICE

From **LinkWave Wireless Solutions Inc**  
155 Gordon Baker Rd, Suite 302  
North York, ON  
M2H 3N5  
Email: support@linkwavewireless.com  
Tel:1-888-859-2673  
HST# 806110110

Invoice # **3303**  
PO Number **5559**  
Date **06/16/2025**  
Due Date **08/15/2025 (Net 60)**  
Subject **[L1984] CHU Sainte-Justine - Assistance et Maintenance DAS**

For **CHU Sainte-Justine**  
CHU Sainte-Justine A/S Comptes A Payer  
3175, chemin de la Cote-Sainte-Catherine,  
Montréal, QC, H3T 1C5

Item	Description	Quantity	Unit price	Total
Service	Service Technique Soutien Système d'Antennes Distribuées DAS sans-fil (annuelle; Janvier 26, 2025 - Janvier 25, 2026)	1.00	\$168,080.00 CAD	<b>\$168,080.00 CAD</b>

Subtotal **\$168,080.00 CAD**  
Discount (0%) **\$0.00 CAD**  
Tax (5%) **\$8,404.00 CAD**  
**Amount due \$176,484.00 CAD**

CHU Sainte-Justine  
3175, Côte-Sainte-Catherine  
Montréal Québec H3T 1C5

Pour renseignements communiquez avec /  
For more information contact  
Comptes à payer  
Téléphone/Telephone : 514-345-4651  
Ext.  
Télécopieur/Fax : 514-345-4769

**CONFIRMATION DU TRANSFERT ÉLECTRONIQUE DE FONDS  
ELECTRONIC FUNDS TRANSFER CONFIRMATION**

A l'ordre de 122732

LINKWAVE WIRELESS SOLUTIONS INC.  
155 GORDON BAKER RD, UNIT 302  
NORTH YORK Ontario M2H 3N5

Date facture	Facture	Description	Payé	Escompte	Déboursé
2025-06-16	3303	BC 1384315	176 484,00	0,00	176 484,00
Total			176 484,00	0,00	176 484,00